

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 5

Artikel: Le nouveau régime financier de la confédération est voté
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

50^e année

Mai 1958

N^o 5

Le nouveau régime financier de la Confédération est voté

Au terme d'une campagne passionnée, le peuple suisse a voté sans enthousiasme, par 418 960 voix contre 348 341, l'arrêté fédéral instituant de nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération (31 janvier 1958). Quinze cantons et cinq demi-cantons acceptèrent le projet, tandis que quatre cantons et un demi canton le rejetèrent.

La géographie des cantons opposants est assez symptomatique: elle forme un corps compact au nord-est de la Suisse, avec Berne (où le Jura joua d'ailleurs un rôle déterminant), Neuchâtel, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie. Dommage que 17 voix seulement aient empêché Vaud de renforcer le bloc des fédéralistes véritables, soucieux de fournir à la Confédération les moyens financiers nécessaires pour accomplir ses tâches économiques et sociales. Car c'est de ce canton, en effet, qu'un grand professeur d'histoire, M. Lasserre, rappela fort opportunément à la raison les politiciens obtus qui dénaturaient le fédéralisme pour en faire une machine de réaction sociale à une époque très difficile de notre histoire.

L'acceptation du projet dans les cantons de Zurich et de Genève, axés tous les deux sur de larges agglomérations urbaines, a quelque chose de décevant. Le chiffre des non n'atteint pas même le nombre des travailleurs syndiqués dans le premier de ces cantons et à Genève pas même le tiers.

Nous ne qualifierons pas ce regrettable échec de catastrophe. Seule l'expérience révélera la valeur exacte des prévisions budgétaires laborieusement construites par les auteurs de ce projet. Nous souhaitons très vivement que l'évolution économique leur donne raison. Dans l'intérêt du pays et des travailleurs eux-mêmes. Si tel est le cas, les syndicats ouvriers pourront attendre avec plus de sérénité la véritable réforme des finances de la Confédération que les augures auront le temps de préparer au cours des six prochaines années de validité du régime voté le 11 mai et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Si, au contraire, des déficits d'exercice se succédaient et entravaient la réalisation de postulats sociaux, l'Union

syndicale suisse et ses quinze fédérations affiliées devront immédiatement entrer en campagne pour imposer des solutions adéquates. Elles ne se déroberont pas à ce devoir élémentaire.

En conclusion, constatons que cet échec ne saurait entamer l'autorité de l'Union syndicale suisse.

En effet, elle peut se prévaloir de motifs fort honorables dans son opposition au projet. Le plus important de ces motifs était d'éviter à la Confédération une perte de substance de 274 millions de francs à une époque où l'économie bat sans cesse de nouveaux records et où la dette coûte encore quelque 220 millions de francs par année. Cette attitude est certainement plus digne que celle des représentants des partis nationaux, fort enclins à voter sans cesse de nouvelles dépenses à l'Assemblée nationale, pour se dérober quand il s'agit de la couverture des frais. C'est un véritable paradoxe que ce renversement des rôles!

La position de l'U. S. S. était tout aussi solide quand elle s'opposa résolument aux saboteurs de l'impôt fédéral direct. La bataille sur ce point est loin d'être terminée. Elle reprendra probablement plus âpre que jamais lors de la préparation d'une réforme des finances fédérales définitive. Car les partis dits nationaux n'ont pas craint de jeter le masque au cours de cette dernière bataille et d'avouer impudemment que leur objectif final est la suppression de l'impôt fédéral direct dit de défense nationale. Or, le mouvement syndical est aussi résolu que naguère à lier l'avenir des impôts de consommation à celui de l'impôt direct sur le plan fédéral. Ce qui promet encore des heurts singuliers pour l'avenir. A moins que le souvenir de l'échec antérieur de cet essai de réinstaurer les contingents d'argent des cantons à la Confédération ramène les présomptueux à plus de prudence au cours des prochaines années. Ce que nous souhaitons très vivement.

Enfin, l'Union syndicale suisse peut être fière d'avoir lutté une fois de plus contre un projet qui tend à déséquilibrer complètement la fiscalité fédérale, en mettant le gros du poids sur les impôts de consommation et en réduisant l'impôt fédéral direct à une sorte de symbole.

L'échec du 11 mai doit cependant attirer l'attention des autorités de l'Union syndicale suisse et des membres sur la relativité de leur pouvoir, qui dépend non seulement de la sagesse des décisions prises, mais aussi, dans une grande mesure, de la maturité civique des travailleurs, surtout quand il y va d'un apparent intérêt pécuniaire immédiat. La tentation, il faut le reconnaître, était plus forte du côté des employés que des ouvriers. Il est regrettable, cependant, que la Fédération des sociétés suisses d'employés ait mordu aussi avidement à l'hameçon! Souhaitons qu'elle n'ait pas à le regretter. Nous n'aurons pas la naïveté, en revanche, de nous étonner que la Fédération suisse des syndicats chrétiens-sociaux ait volé courageuse-

ment au secours de la victoire. Tout de même, c'est un comble pour une fédération dite ouvrière d'aider les fossoyeurs à creuser la tombe de l'impôt fédéral direct. Car la famille nombreuse ne tire pas les plus grands avantages des impôts de consommation, mais a un intérêt à une fiscalité progressive basée largement sur les moyens des contribuables et non sur leurs besoins.

Cet échec doit nous conduire à préparer mieux encore l'information du peuple dans des consultations populaires de ce genre. Non pas forcément par une avalanche de chiffres que personne ne retient, mais en insistant surtout sur les principes en jeu. Plus que jamais il nous faut compter sur nous-mêmes et ne pas nous reposer, même d'une façon infime, sur l'action d'autres groupements politiques, économiques ou sociaux. C'est sur le syndicalisme qu'une grande partie de l'opinion publique fonde les plus grands espoirs. Ce sont donc les positions syndicales qui ont le plus de chance de convaincre l'opinion.

Résultats par cantons

	Oui	Non
* Zurich	90 875	70 493
Berne	59 398	59 687
* Lucerne	25 167	12 441
* Uri	3 505	2 997
* Schwytz	8 028	4 553
* Obwald	2 462	843
* Nidwald	2 055	1 436
* Glaris	3 986	2 620
* Zoug	3 648	2 254
* Fribourg	10 010	4 725
Soleure	15 735	17 886
* Bâle-Ville	14 830	13 820
Bâle-Campagne	9 471	9 614
* Schaffhouse	7 397	6 554
* Appenzell (Rhodes Intérieures)	1 434	319
* Appenzell (Rhodes Extérieures)	5 163	3 993
* Saint-Gall	33 231	24 449
* Grisons	13 231	7 261
Argovie	34 773	38 299
* Thurgovie	16 374	12 539
* Tessin	10 050	7 868
* Vaud	19 391	19 374
* Valais	9 911	6 412
Neuchâtel	8 691	11 412
* Genève	10 144	7 512
Total	418 960	348 341
Cantons	15 cantons	4 cantons
	5 demi-cantons	1 demi-canton

Participation: 52 %

Les cantons précédés d'un * sont acceptants